SYNDICAT
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU RHÔNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Syndicat général
des Vignerons des Côtes du Rhône
6, rue des 3 Faucons
84 918 Avignon cedex 9
www.syndicat-cotesdurhone.com

VIGNERONS ET CAVES EN 2023

(CDR, CDR Villages et Crus) :

> 4 360 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)

> 55 caves coopératives

> 1 320 caves particulières

Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, Crus) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes).

Il s'étend sur 172 communes.

Avec 1 790 583 hl produits en 2023 sur 49 824 ha, c'est le deuxième vignoble de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français.

Identifications & Habilitations

En 2023, **4 509 opérateurs** (toutes activités) étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et **2 435** en Côtes du Rhône Villages. Au niveau des mouvements, suite à une modification majeure de leur exploitation ou à une nouvelle habilitation, **110** opérateurs ont été habilités en AOC CDR et **68** en AOC CDR Villages. Dans le même temps, **134** opérateurs ont été retirés de l'AOC CDR et **71** de l'AOC CDR Villages suite à des cessations d'exploitation ou transmissions. Par ailleurs, le nombre d'opérateurs habilités pour les Indications géographiques d'eau-de-vie est à ce jour de **54** pour l'IG Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône et de **15** pour l'IG Fine des Côtes du Rhône.

CÔTES DU RHÔNE

SYNDICAT DES VIGNERONS DES CÔTES DU RHÔNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

SOMMAIRE

L'organisme viticole de référence 4
des Côtes du Rhône

Vos contacts au Syndicat Général 6

Damien Gilles : 7
Un nouveau souffle pour les Côtes du Rhône

Un bilan nuancé 8
pour la Campagne 2022-2023

Rapport financier 2023 10

Les Crus et Côtes du Rhône Villages 11
en pleine ébullition

Conseils Juridiques 12
Protéger et défendre l'appellation

Le 1er syndicat d'appellation labellisé RSE .. 14
niveau Confirmé en France

Information et communication 16

Technique et environnement 17
Un accompagnement au quotidien

Vers une viticulture durable 18

L'Institut Rhodanien, ... 19
pôle de compétence et d'expertise technique des Vignobles de la Vallée du Rhône

Inter Rhône, ... 20
des missions au service des appellations d'origine contrôlée de la Vallée du Rhône

Actualités européennes 22
nationales et régionales des vins AOC

Priorités d'avenir 23
au niveau national et européen

Chiffres clés 24
déclaration de revendication 2023

> **DOCUMENT RÉALISÉ** PAR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPES DU SYNDICAT DES CÔTES DU RHÔNE, AVEC L'APPUI DE LA FÉDÉRATION DES AOC DU SUD-EST (FRAOC), L'INSTITUT RHODANIEN ET INTER-RHÔNE > **CRÉDITS PHOTOS :** P1 B.FAVRE, P3 I.GIBIER, P12 S.CHAPUIS, P13 C.GRILHÉ, P15 ISTOCK, P19 J.UBASSY ET C. PUIG, P20 ET 21 INTER-RHÔNE, P22 PIXABAY, P23 B.FAVRE.

ÉDITO

Bilan 2023
Ensemble pour notre appellation

La crise que nous affrontons aujourd'hui est d'une gravité sans précédent, et je mesure chaque jour l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. En tant que coopérateur, je partage vos préoccupations et je ressens également les répercussions de cette crise sur notre quotidien.

Cette année 2023 a été marquée par une série d'aléas et d'opportunités pour notre appellation, et je suis fier du travail accompli par notre équipe et nos membres pour relever ces défis avec détermination et engagement.

A travers son plan stratégique 2023-2026, notre syndicat s'est concentré sur plusieurs priorités clés, notamment l'adaptation au marché, le renforcement de l'accompagnement des adhérents, la diversification et l'innovation, le soutien au développement des certifications environnementales, et le développement de la communication tant en France qu'à l'export. Ces axes stratégiques ont guidé nos actions tout au long de l'année et ont contribué à renforcer la position des Côtes du Rhône sur le marché mondial du vin.

Nous avons travaillé sans relâche pour promouvoir la qualité et l'authenticité de nos vins, tout en restant à l'écoute des attentes changeantes des consommateurs. Grâce à des initiatives telles que la diversification des produits, l'innovation viticole, la promotion de pratiques agricoles durables, et aux actions de promotion interprofessionnelles, nous avons renforcé la compétitivité de notre appellation sur la scène internationale.

Parallèlement, nous avons maintenu notre engagement envers la responsabilité sociale et environnementale, en encourageant la transition vers des pratiques agricoles plus durables et en favorisant les certifications environnementales. Notre récente labellisation RSE niveau Confirmé témoigne de notre engagement envers le développement durable et notre contribution à la préservation de notre terroir pour les générations futures.

Enfin, sachez que je suis profondément optimiste quant aux innombrables opportunités qui s'offrent à nous. En unissant nos forces, en tenant l'innovation avec enthousiasme, et en restant inébranlablement fidèles à nos valeurs fondamentales de qualité, d'authenticité et de durabilité, je suis convaincu que nous avons tout ce qu'il faut pour propulser notre appellation vers de nouveaux sommets. Ensemble, nous avons le pouvoir de transformer chaque défi en une victoire. Continuons à avancer avec détermination et confiance, en sachant que notre engagement commun et notre passion inébranlable sont les clés de notre succès futur.

Damien Gilles,
Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône

Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Le Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884.

Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité).

Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao, Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône.

Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L. 642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en oeuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;
- Mettre en oeuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;
- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :

- Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
- Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

Trois organes de décision

L'assemblée générale se réunit deux fois par an et compte 282 délégués.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre et compte 103 titulaires et 72 suppléants.

Les délégués à l'assemblée générale et les administrateurs sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 17 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte **une Section « Eau-de vie » et des Commissions de travail :** Caves coopératives, Côtes du Rhône Villages avec Noms Géographiques, Crus, Jeunes vignerons, Cahier des charges et Plan de contrôle, Environnement, Juridique.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

> Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

> Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux « Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône » et « Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône ».

Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

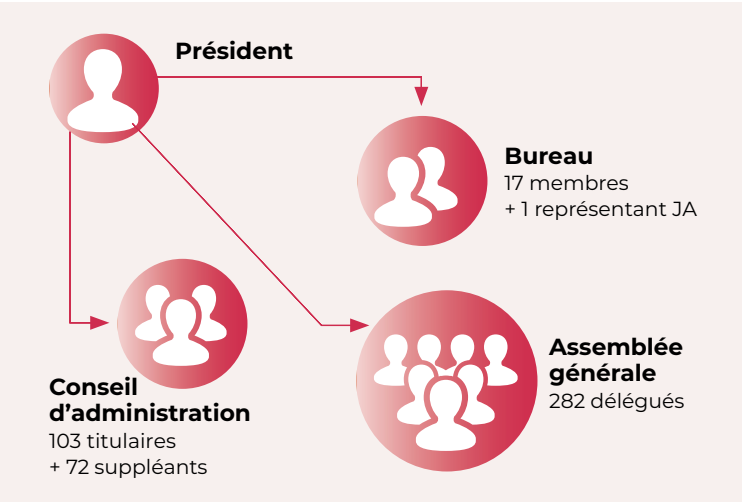

Montant des cotisations pour l'exercice 2023

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,39 €/hl (+ 0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).

Cotisation syndicale volontaire : 0,03 €/hl

IG « Eau-de-vie des Côtes du Rhône » : 60 euros (part fixe forfaitaire par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Abonnement au Vigneron : 50 € TTC/an.

Une organisation performante

Le Syndicat général emploie 25 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage.

Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2023 un stagiaire issu de l'enseignement Supérieur et trois apprentis.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée Iso 9001/2015 et labellisée RSE niveau confirmé.

Voici les principales missions des différents Services.

Service RH et Qualité-RSE

Gestion du personnel du Syndicat, déploiement de la démarche RSE et démarche Qualité.

Service Juridique et Mesures d'accompagnement

Protection du nom, protection des terroirs, conseils juridiques aux vignerons (droit viti-vinicole, droit rural, droit commercial, environnement...)

> Plan collectif.

> Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...).

> Conseils réglementaires et diffusion d'informations.

Service Technique et Environnement

> Accompagnement technique au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges, plan de contrôle...

> Mise en oeuvre du Plan environnemental et de la Charte paysagère des Côtes du Rhône.

Service Communication

Édition du magazine mensuel « Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est » ; administration du site Internet du Syndicat général ; édition de newsletters et de tout document de communication ; relations presse et publiques ; animation de réseaux sociaux.

Service administratif et Communication interne

Gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

Service Finances et Ressources

> Activité comptable et financière : gestion financière du Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières...).

> Activité Gestion des données et informatique : gestion de l'identification/ habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

Vos contacts au Syndicat Général

Liste des employés du Syndicat en juin 2024

Pour nous contacter par mail : **i.nitiale prénom.nom**@syndicat-cotesdurhone.com
Exemple : **i.gibier**@syndicat-cotesdurhone.com

DIRECTION (Maison des vins - 6 rue des Trois Faucons - CS 60 093 - 84918 Avignon Cedex 9)

Président
Damien Gilles

Directeur
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69

Assistante de direction & chargée de communication interne
Marion Michel
04 90 27 24 23

Assistante administrative et Chargée d'accueil
Cathy Guippi
04 90 27 24 24

RH

Responsable RH, Qualité & RSE
Lorine Martin
04 90 27 45 95

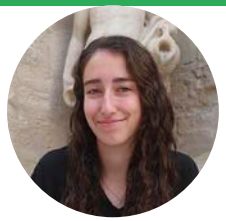

Assistante RSE en alternance
Pauline Lecuret
04 90 27 24 72

JURIDIQUE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Juriste Responsable de service
Sigolène Picot
04 90 27 45 96

Juriste
Léa Tixier
04 90 27 24 62

Chargé de déploiement des Timbres de Garantie en alternance
Enzo Dunière

Chargée de mission Plan Collectif
Corinne Tisserand
04 90 27 24 30

FINANCES & RESSOURCES

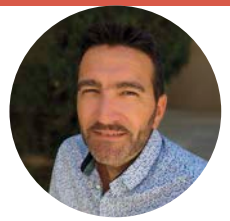

Responsable de service
Igor Puybareau
04 90 27 24 45

Assistante comptable
Geneviève Ghilini
04 90 27 24 65

OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Chargée de mission
Marie Lopez
04 90 27 24 32

Assistante administrative
Bernadette Bermond Gonnet
04 90 27 24 77

COMMUNICATION

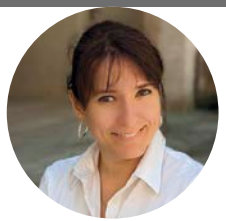

Responsable de service
Isabelle Gibier
04 90 27 45 97

Gestionnaire administrative et commerciale
Catherine Giraud
04 90 27 24 59

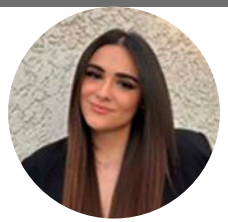

Assistante communication en alternance
Audrey Maffre
04 90 27 24 63

TECHNIQUE & ENVIRONNEMENT

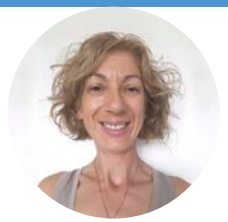

Responsable de service
Biljana Arsic
06 71 65 70 84

Auditrice vignoble
Céline Coulange
06 78 31 56 38

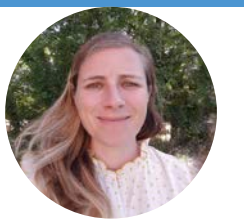

Auditrice vignoble
Laurianne Pinault
06 78 31 34 59

TECHNIQUE & ENVIRONNEMENT

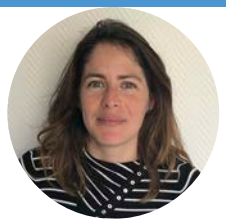

Auditrice vignoble
Lysiane Maggi
06 78 29 67 05

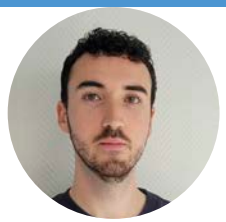

Chargé des certications HVE - Auditeur vignoble
Vincent Guillien
04 90 11 46 10

Assistante administrative
Blandine Compagnon
04 90 11 46 13

Chargée d'activité environnement
Lucile Chédorge
04 90 11 46 18

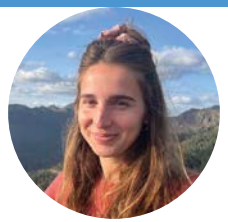

Chargée d'activité environnement
Clara Bertrand
06 78 29 67 05

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

Responsable de service
Paul Marson
04 75 07 88 84

Chargée de mission administrative septentrionale
Margaux Girard-Faure
04 75 07 88 83

CDR VILLAGES

Coordinatrice Appellations CDR Villages nommés
Emmanuelle Berthomier
04 90 27 24 25

Damien Gilles : Un nouveau souffle pour les Côtes du Rhône

Élu fin 2023 pour un mandat de 3 ans, Damien Gilles est le nouveau Président du Syndicat des Côtes du Rhône. Vigneron à Pont-St-Esprit, il a grandi sur la rive droite des Côtes du Rhône et a suivi une formation viticole, combinant un BTS en viticulture-œnologie et une licence professionnelle en agriculture de précision. Après avoir travaillé dans le domaine commercial agricole et comme second d'exploitation, il a rejoint l'exploitation familiale de 40 ha en 2011, où il a développé des actions environnementales et de biodiversité.

Damien Gilles est reconnu pour son engagement collectif, ayant occupé des postes au sein des Jeunes Agriculteurs et des instances syndicales dès 2011 (Gard Rhodanien, Syndicat des Côtes du Rhône) et d'Inter-Rhône. Son élection intervient dans un contexte compliqué dans lequel il s'est engagé à poursuivre le travail de son prédécesseur sur la régulation et l'environnement, tout en accompagnant les adhérents et l'innovation.

Une Vision d'Avenir

Pour Damien Gilles, l'avenir des Côtes du Rhône réside dans l'adaptation et l'innovation. Son mandat s'articule autour de cinq axes stratégiques visant à moderniser et à dynamiser l'appellation.

1. Vers une régulation économique plus efficace

Damien Gilles prône une approche équilibrée, visant à ajuster la production en fonction des besoins du marché, tout en préservant la qualité et l'équilibre économique.

Il a présenté les modalités de mise en place d'un outil interprofessionnel de régulation économique. Ce dispositif, prévu pour être opérationnel dès la récolte 2024, vise à adapter le potentiel de revendication des unités de production à leur capacité de commercialisation et à équilibrer la production avec la demande effective du marché.

En parallèle, il travaille avec les élus nationaux pour définir un prix plancher, grâce à l'observatoire des coûts de production en Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, tenu depuis 10 ans.

2. Renforcer l'accompagnement des vignerons

Pour Damien Gilles, l'union fait la force. Il s'est engagé à créer des liens plus forts entre le Syndicat et les producteurs, favorisant ainsi les échanges constructifs et une meilleure compréhension des enjeux de la filière. Il développe des canaux de communication directs, des réunions périodiques, et renforce les mesures d'accompagnement, notamment en augmentant la fréquence de réunions avec les caves coopératives.

3. Diversifier, innover et améliorer la qualité

Damien Gilles poursuit le plan diversification couleur d'Inter Rhône et souhaite identifier les profils produits rouges attendus par les consommateurs.

Il souhaite également poursuivre le travail initié sur une modification du Cahier des charges CDR et CDR Villages avec l'ajout de la couleur blanche pour les Côtes du Rhône Villages avec NG qui sont prêts.

4. Soutenir le développement des certifications environnementales

Dans la poursuite du plan stratégique des Côtes du Rhône, Damien Gilles s'est engagé à mettre en avant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que la gestion de l'eau, la réduction des intrants chimiques et la préservation de la biodiversité.

Il souhaite encourager les initiatives locales axées sur la préservation du patrimoine, la promotion de la culture régionale et le développement durable.

5. Développer la communication en France et à l'Export

Même si le marché national reste au centre de la stratégie des Côtes du Rhône, le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône accompagne le stratégie Interprofessionnelle de communication export à 2 niveaux :

1/ Une communication collective « Vignobles de La Vallée du Rhône » à destination des professionnels ;

2/ Une communication spécifique « Côtes du Rhône » à destination des professionnels et du grand public.

À travers son mandat, Damien Gilles incarne une nouvelle ère pour les Côtes du Rhône, conjuguant tradition et innovation au service de l'appellation Côtes du Rhône et de ses producteurs. Son engagement se concentre sur la valorisation de l'appellation, tout en assurant la durabilité économique et environnementale des unités de production des Côtes du Rhône et de la filière viticole.

Un bilan nuancé pour la Campagne 2022-2023

La campagne 2022-2023 a été marquée par une situation économique difficile, exacerbée par une série d'événements perturbateurs depuis fin 2019.

Des sorties de chais stables dans un contexte fortement dégradé

La stabilité des sorties de chais pour les Côtes du Rhône lors de la campagne 2022-2023 est à mettre en perspective avec un contexte économique difficile, marqué par une série d'événements perturbateurs depuis fin 2019. Malgré cette stabilité apparente, la réalité est mitigée : les ventes en conditionné ont enregistré une baisse notable de 11 %, tandis que le vrac a connu une légère reprise avec une hausse d'environ 3 %. Cette situation met en lumière les défis rencontrés par les producteurs pour maintenir leurs volumes de vente dans un marché national tendu, caractérisé notamment par une réduction de la consommation de vins rouges.

La contractualisation des volumes pour la campagne 2022-2023 a été marquée par un retard notable par rapport aux années précédentes, avec une baisse de 5 %. De plus, l'augmentation de la part des millésimes plus anciens dans les volumes contractualisés a contribué à la dégradation des prix.

Volumes en hausse et rotation au ralenti

Malgré une augmentation des stocks, les sorties de chais ont stagné, ce qui a entraîné un ralentissement de la rotation des stocks. Le ratio Stock / Sorties de Chais continue d'augmenter, ce qui éloigne la filière viticole de ses équilibres historiques et souligne les défis persistants en matière de gestion de la production, de stocks et de commercialisation.

Les couleurs évoluent de façon contrastée

Le vin rouge, qui représente la grande majorité des sorties totales, a connu une baisse significative dès la campagne 2019-2020, suivie d'une légère reprise et d'une stabilisation relative lors de la campagne 2022-2023. En revanche, le vin rosé a enregistré une baisse continue au cours des quatre dernières campagnes, avec une perte cumulée de 30 %. En ce qui concerne le vin blanc, bien qu'il ait connu une légère baisse lors de la campagne 2022-2023, il affiche une tendance positive sur le long terme, avec une progression de plus de 32 % sur les quatre dernières années.

S'agissant des couleurs, le Rouge, à l'instar des sorties de chais, pèse 87 % des volumes contractualisés. Avec 735 000 hl contractualisés, son volume recule de - 4 % sur un an et il a perdu - 14 % par rapport à la moyenne des 5 campagnes précédentes. Et comme pour les sorties de chais, là aussi, la part de Blanc contractualisée passe au-dessus du volume de Rosé : près de 56000 hl de Blanc contre moins de 55000 pour le Rosé. Si le Blanc est en baisse (- 4 %) par rapport à l'année dernière, il affiche une forte hausse, + 22 %, par rapport à la moyenne sur 5 ans. Mais de son côté, le Rosé recule très fortement : - 12 % sur un an et - 26 % comparé à la moyenne des 5 précédentes campagnes.

Commercialisation : Côtes du Rhône sort son épingle du jeu en GMS mais recule à l'exportation

Les consommateurs confrontés à un recul de leur pouvoir d'achat sont amenés à faire des arbitrages. Conséquence de cette situation en France, les commercialisations de vins tranquilles reculent en grande distribution : - 4,8 % sur 12 mois à mi-août 2023. L'ensemble du rayon est touché, quelle que soit la catégorie (- 5,8 % pour les AOP, - 3,7 % pour les IGP, - 4,1 % pour les VSIG), quelle que soit la couleur (- 5,7 % pour le rouge, - 4,7 % pour le rosé et - 3 % pour le blanc) et quel que soit le label (- 6,4 % pour le Bio). Tous les grands bassins AOP hexagonaux sont touchés : - 4 % pour Bordeaux, - 5 % pour Languedoc-Roussillon, - 20 % pour Bourgogne ou encore - 12,5 % pour Provence. Dans ce paysage, la Vallée du Rhône fait figure d'exception, limitant sa baisse à - 2,7 %.

Côtes du Rhône explique cette résistance rhodanienne, puisque l'appellation est quasiment stable (- 0,5 %). C'est sur sa couleur principale, le Rouge, que

Côtes du Rhône semble montrer son bon positionnement face à l'inflation. Alors que les AOP rouge perdent - 4,2 % sur 12 mois, Côtes du Rhône affiche - 0,2 %. Et si ses MDD reculent, ses Marques Nationales – qui représentent 50 % de l'offre Côtes du Rhône rouge – parviennent même à progresser de + 2,7 % soutenues par un taux de promotion élevé.

A l'exportation, la situation est malheureusement différente. Les deux principaux marchés que sont les Etats Unis et le Royaume Uni sont en fort recul. Ils avaient perdu des volumes en 2021 mais leurs chiffres d'affaires progressaient encore (premiumisation). Depuis septembre 2022, le chiffre d'affaires export se dégrade globalement et ces 2 marchés sont particulièrement touchés. Les pays de l'UE, comme la Belgique surtout, mais aussi la Suède, l'Allemagne, le Danemark ou encore les Pays Bas, continuent à être bien orientés. Mais leurs importations ne compensent pas le recul des deux premiers. Ainsi, sur 12 mois à fin juillet 2023, les exportations de Côtes du Rhône ont reculé de - 4 % en volume et - 8 % en valeur.

En résumé, la Campagne 2022-2023 a présenté un tableau nuancé pour les Côtes du Rhône. Malgré des sorties de chais stables, le contexte économique difficile a entraîné une baisse notable des ventes en conditionné, tout en marquant une légère reprise dans le vrac.

La distillation de crise et la baisse significative du rendement consenties par les opérateurs, ont permis de diminuer les stocks et les volumes libres à la vente. En parallèle, une mesure de régulation interprofessionnelle de l'offre Côtes du Rhône rouge est en place et va évoluer en 2024. L'objectif de cette mesure est d'adapter les volumes mis en marché avec la demande. Comme le prévoit l'accord interprofessionnel, les volumes excédentaires sont bloqués dans une Réserve Interprofessionnelle.

EVOLUTION DES PRIX MOYENS VRAC - en €/hl

Sources : Inter Rhône - contrats interprofessionnels

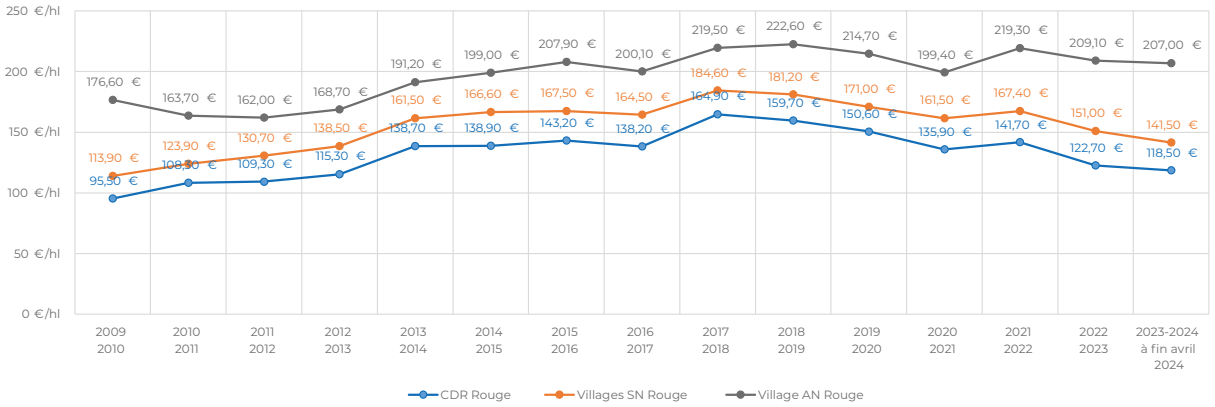

Récolte en hl

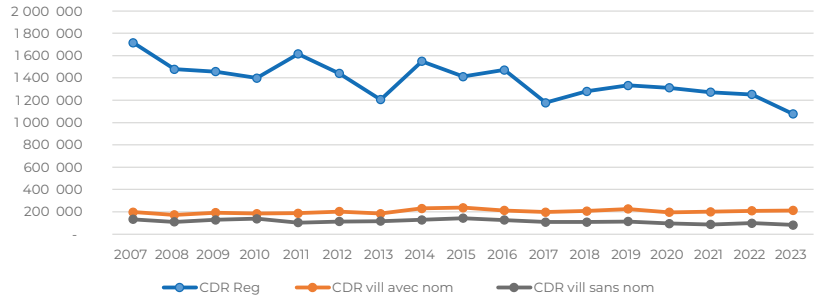

Surfaces en ha

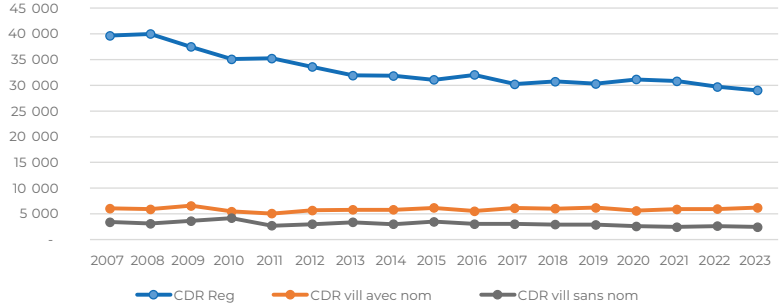

Rendement en hl/ha

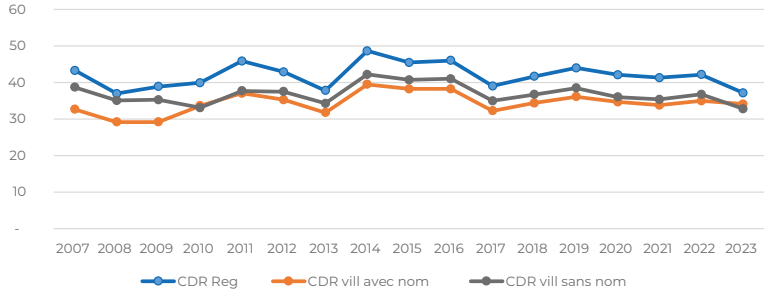

Rapport financier 2023

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 33 627€

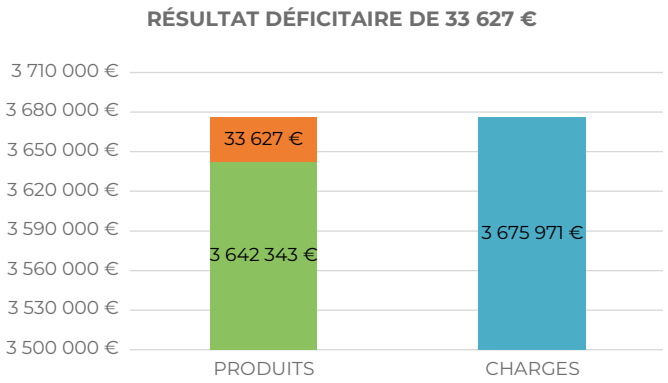

Les produits de l'exercice 2023 du Syndicat

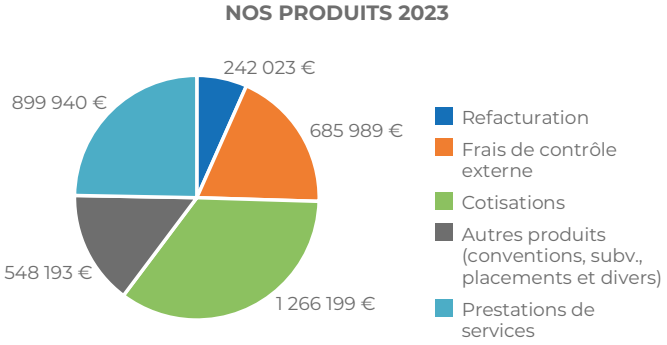

Les cotisations :

Le montant des cotisations s'élève à 1 266 199 €

Montant unitaire des différentes cotisations :

> Cotisation ODG 0,63 €/hl

Cotisations diverses :

Le montant des cotisations s'élève à 1 266 199 €

Montant unitaires des différentes cotisations :

> Cotisation ODG CDR & CDRV 0,63 €/hl

> Cotisation syndicale 0,03 €/hl

> Cotisations Membres associés 0,39 €/hl

> Option pour les membres associés
- 0,15 €/hl pour du contrôle interne
- 0,05 €/hl pour la gestion de l'identification et des obligations déclaratives

> Cotisation EDV 60 € forfaitaire + 10 €/hl ha

Les prestations de services :

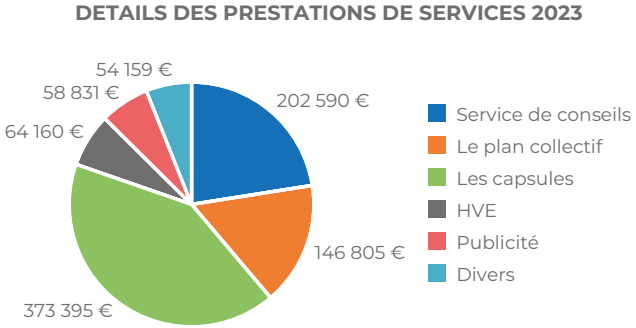

Le montant de prestations s'élève à 899 940 €

> Le service de conseils à la commercialisation des vins

> Le service « plan collectif »

> La vente de capsules congés

> Le contrat collectif HVE

> L'espace publicitaire de notre magazine

> Des prestations diverses

Les charges de l'exercice 2023

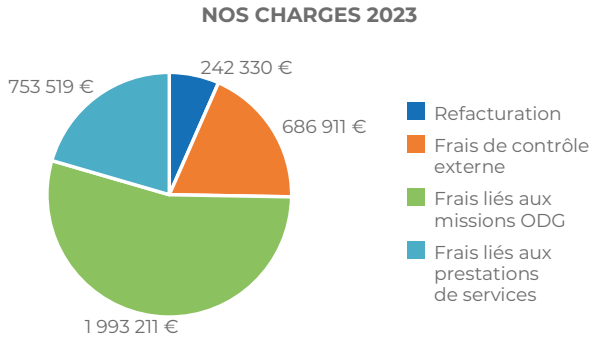

Les charges de l'exercice 2023 restent sensiblement identiques à 2022.

Les Crus des Côtes du Rhône en pleine ébullition

Le Syndicat des Côtes du Rhône a accompagné les belles ambitions des Crus de façon collective mais également individuelle sur divers sujets tels que la technique, l'environnement, la règlementation, le contrôle…

Des projets collectifs qui aboutissent en 2023

Parmi les projets collectifs marquants de 2023, le Syndicat des Côtes du Rhône a mis à jour le bulletin d'adhésion des Crus au Syndicat des Côtes du Rhône, visant ainsi à redéfinir les services disponibles pour les Crus et leurs opérateurs.

Une autre avancée majeure a été la validation, au niveau national, du projet d'harmonisation des obligations déclaratives dans les Cahiers des charges. Désormais, les opérateurs des Crus et des Côtes du Rhône bénéficieront d'un ensemble d'obligations déclaratives uniformisées, simplifiant ainsi les processus administratifs.

Une tendance à la refonte des Cahiers des charges

L'année 2023 a également été marquée par une tendance croissante des Crus à envisager une refonte de leurs Cahiers des charges. Les ODG cherchent à les simplifier tout en anticipant l'avenir et notamment le changement climatique. Les modifications envisagées incluent la diversification des couleurs, l'encépagement (dont les VIFA), ainsi que l'évolution des règles de proportion des cépages à l'exploitation, d'assemblage ou de densité. Bien que ces démarches soient complexes et nécessitent du temps, la convergence des idées de l'ensemble des Crus renforcera leur poids lors des discussions avec l'INAO pour la validation de ces changements.

Des aspects règlementaires en constante évolution

Les Crus, tout comme leur AOC régionale, sont confrontés à une règlementation en perpétuelle évolution. Le Service Juridique du Syndicat accompagne les Crus dans la compréhension de cette réglementation. Des réunions d'information et des formations dans le vignoble seront mises en place afin d'apporter une assistance directe aux opérateurs des Crus des Côtes du Rhône.

Dynamisme et échanges d'expériences pour les 22 CDR Villages avec noms géographiques

L'année 2023 a été marquée par l'installation d'une nouvelle dynamique pour les Côtes du Rhône Villages avec noms géographiques, avec une énergie renouvelée et une collaboration accrue entre projets collectifs et soutien aux initiatives individuelles.

La mise en place et le suivi de deux commissions Villages ont offert une plateforme propice à la rencontre et à l'échange. De ces discussions a émergé un projet de présentation du millésime 2023 auprès de dégustateurs professionnels lors de la commission du début d'année.

Par ailleurs, une autre demande importante a émergé en 2023 : l'accession à la couleur « blanc » pour les Dénominations Géographiques Complémentaires ne l'ayant pas, avec un développement à venir en 2024.

Les projets individuels de certaines appellations ont bénéficié d'un suivi attentif de la part de la chargée de mission, qui a apporté un soutien personnalisé en fonction des besoins spécifiques. De l'aide à la rédaction de communiqués de presse à la recherche de subventions en passant par la relecture des outils de communication, cette assistance a été cruciale pour le développement et la promotion des initiatives locales. De plus, la chargée de mission a joué un rôle essentiel en tant que relais privilégié auprès des services de l'Interprofession.

Les retours obtenus grâce à un questionnaire adressé aux 22 élus témoignent d'une satisfaction générale vis-à-vis de la création du poste en 2023. Cependant, quelques ajustements seront envisagés pour l'année à venir afin de mieux répondre aux besoins et attentes des Villages, démontrant ainsi un engagement continu envers l'amélioration et l'efficacité des actions entreprises.

Conseils Juridiques
Protéger et défendre l'appellation

Afin de préserver la renommée et la qualité de notre appellation, il est essentiel de veiller à ce que son nom ne soit ni usurpé ni contrefait. Le Syndicat œuvre depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec l'INAO pour atteindre cet objectif.

Protection du nom : l'engagement du Syndicat

Face à chaque alerte, le Syndicat réagit en demandant le retrait des marques litigieuses et, si nécessaire, engage des procédures judiciaires pour faire cesser les utilisations abusives.

En 2023, l'appellation Côtes du Rhône a remporté une victoire significative devant la Cour d'appel de Paris, renforçant ainsi ses chances de succès dans les litiges futurs.

En combinant les signalements des vignerons et une surveillance active sur internet, le Syndicat a ouvert en 2023, 13 nouveaux dossiers en France et à l'international, englobant les Côtes du Rhône et les Crus.

Sécurisation des marchés

Le Service de conseil juridique à la commercialisation accompagne les viticulteurs dans la sécurisation de leurs marchés en France et à l'étranger. En 2023, trois nouvelles structures ont adhéré à cette prestation de service payante. Depuis 2022, nos adhérents bénéficient également d'un accompagnement par notre partenaire Hillebrand dans leurs projets d'exportation. En outre, le Service offre l'accès à des prestations complémentaires telles que l'assurance-crédit Groupama (65 assurés pour l'année 2023) et la surveillance des marques (80 marques surveillées pour 30 adhérents en 2023).

Le Timbre de Garantie : outil d'authentification & de communication

Le timbre de garantie, outil multifonction, assure l'authenticité des produits Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus. Doté d'un système de sécurité sophistiqué et associé à un QR code, il permet aux consommateurs de vérifier l'authenticité des produits via leur smartphone et facilite l'interaction avec les producteurs.

Si le timbre de garantie ne pourra pas permettre une mise en conformité avec les nouvelles mentions obligatoires d'étiquetage, il pourra toujours être apposé sur les bouteilles, la réglementation autorisant la présence de deux QR codes.

Défense et valorisation des terroirs

Tout projet susceptible d'influencer les zones viticoles AOC, que ce soit leur réputation, leur environnement ou leur image, est soumis à l'examen du Syndicat Général auprès de l'INAO. Ce processus implique également une consultation et un avis du syndicat local. Les initiatives peuvent donner lieu à différentes actions : ajustements pour minimiser l'impact, opposition formelle au projet (comme pour l'urbanisme, les éoliennes, les panneaux solaires, les carrières, les infrastructures liées à l'électricité et à l'eau, le nucléaire, etc.)

Contrairement à d'autres cultures agricoles, les parcelles classées en AOC par les experts de l'INAO ne peuvent être déplacées ou remplacées. Ainsi, toute conversion d'une parcelle viticole à un usage urbain la prive définitivement de son potentiel de production AOC, sans possibilité de retour en arrière.

Implantation de haies et zones tampons

A chaque consultation sur des documents d'urbanisme ou toute nouvelle urbanisation, le Syndicat Général demande la création de zones tampons et de haies, sur l'espace déjà artificialisé, afin d'éviter une nouvelle zone de non-traitement sur l'espace agricole.

Grâce à notre vigilance et à vos alertes, plusieurs projets ayant un impact sur nos parcelles AOC ont été évités ou réduits. En 2023, les dossiers ont concerné : 17 documents d'urbanisme (SCOT, PLU), 8 dossiers de carrières, 7 dossiers de projets photovoltaïques, un projet de parc de 82 ha, 4 dossiers d'irrigation, des ICPE, 2 dossiers en lien avec la Safer.

Un contentieux contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tresques a été gagné en première instance pour empêcher l'urbanisation de deux parcelles agricoles. Un autre contentieux est en cours contre le déboisement de parcelles pour la carrière d'Orange.

Conseils personnalisés et accompagnement

Le Service Juridique du Syndicat a apporté son expertise à près de 3 000 sollicitations en 2023, couvrant divers domaines du droit vitivinicole, de l'environnement, du social, du commercial, du rural et foncier.

Cette année, il y a eu un accroissement des dossiers sur les défrichements qui ont posé de nombreux problèmes à la suite de refus ou de demande d'étude environnementale. Le Syndicat collabore étroitement avec l'INAO pour faire valoir que la viticulture ne porte pas atteinte à l'environnement. Il défend l'idée que les zones AOC existaient avant la mise en place de ces zones de protection environnementales et que les vignerons travaillent dans le respect de la biodiversité.

L'engagement du Syndicat des Côtes du Rhône à défendre les intérêts des viticulteurs reste une priorité, et il encourage chacun à faire respecter ses droits en sollicitant ses services pour toute question juridique.

Plan Collectif de Restructuration : bilan et perspectives

Le Plan collectif 2022-2025, mis en place pour trois campagnes (22/23 - 23/24 et 24/25), compte 1155 inscriptions pour une surface de 3 900,0875 ha. Pour la campagne 2022-2023, 747 dossiers ont été enregistrés pour une surface prévisionnelle de 1042,4996 ha, mais seuls 583 dossiers ont été déposés pour une demande d'aide et de paiement.

Depuis le début des reversements en 2023 :

- 153 avances ont été réglées pour un montant de 820 713,58 € ;
- 225 dossiers (paiements directs et soldes) ont été réglés pour un montant total de 2 623 622,56 € soldés ;
- FranceAgriMer a reversé 1 084 336,14 € pour la campagne 2022-2023, comprenant l'avance, le paiement direct et le solde.

Le service du plan collectif propose des rendez-vous en présentiel et à distance pour les démarches d'autorisation de plantation, les demandes d'aide, et les demandes de paiement.

Le 1er syndicat d'appellation labellisé RSE niveau Confirmé en France

Le Syndicat des Côtes du Rhône s'est engagé dans une démarche durable de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) **dans chacun de ses services, visant à équilibrer les piliers économiques, sociétaux et environnementaux.** Retour sur une démarche initiée en mars 2022 avec l'accompagnement du cabinet Quali and Co.

Un plan stratégique pour l'avenir

Bati autour de 2 défis majeurs : **Développer une commercialisation valorisée et pérenne et Devenir une référence environnementale et sociétale,** le plan stratégique des Côtes du Rhône 2023-2026, a été présenté en Assemblée générale de janvier 2023. Il a pour objectif d'aider les vignerons des Côtes du Rhône à s'adapter au monde de demain, qu'il s'agisse des changements dans les habitudes de consommation, du défi climatique ou des attentes sociétales en matière de respect de l'environnement.

La RSE au cœur de l'action

Afin de rendre opérationnel ce plan stratégique, le Syndicat a identifié très clairement la responsabilité Sociétale des Entreprises comme **levier de déploiement.**

Déjà engagé dans une politique qualité certifiée ISO 9001 depuis 2001, le Syndicat s'est appuyé sur cette certification pour construire sa démarche RSE. Après réflexion sur les enjeux futurs, analyse des risques et opportunités et dialogue avec les parties prenantes, il a défini une stratégie reposant sur 4 piliers RSE.

- **Développer une commercialisation valorisée et pérenne**
- **Devenir une référence environnementale**
- **Maintenir une gouvernance engagée et responsable**
- **Mobiliser une équipe dynamique et compétente pour les vignerons**

Un Engagement Reconnu

La Responsabilité Sociétale est bien plus qu'un concept pour le Syndicat, **elle est ancrée dans sa vision et ses missions.**

Les conclusions de l'évaluation réalisée en novembre 2023 font apparaitre **un solide « niveau Confirmé »,** résultat particulièrement salué par l'AFNOR étant donné la jeunesse de la démarche, débutée en 2022.

Ainsi, le Syndicat des Côtes du Rhône est labellisé RSE niveau Confirmé, **une 1ère en France pour un Syndicat d'appellation.**

Le rapport d'évaluation met en évidence la capacité de la structure à analyser les risques et les enjeux de son contexte et à développer, avec ses parties prenantes, des partenariats durables empreints de valeur, d'éthique et de respect mutuel. Le Syndicat a réussi à conjuguer protection du terroir, biodiversité et développement de l'activité économique des communautés locales via son cœur activité.

Très fier de cette distinction obtenue par le Syndicat, le Président Damien Gilles souhaite désormais lui donner une dimension collective et proposer un accompagnement à la labellisation RSE pour les caves (coopératives et particulières) volontaires avec un suivi par un cabinet spécialisé et la recherche de financement. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter le service RSE du Syndicat.

Pilier n°1 - Développer une commercialisation valorisée et pérenne

Pour faire face aux défis économiques de la filière viticole, le Syndicat des Côtes du Rhône s'est fixé pour objectif de retrouver un équilibre entre l'offre et la demande, d'assurer une juste valorisation de la production, de favoriser la diversification et l'innovation, ainsi que de développer la commercialisation en France et à l'export.

Où en sommes-nous en 2023 ?

Environ 223 000 hl
Distillation de crise sur récolte 2023

- 200 000 hl
Baisse des rendements de 20% sur récolte 2023

Réserve interprofessionnelle
Mise en place de la réserve interprofessionnelle

Pilier n°2 - Devenir une référence environnementale

Le Syndicat poursuit ses actions pour devenir une référence environnementale en continuant à favoriser la biodiversité au vignoble, en accompagnant la transition agroécologique des structures, en développant la communication environnementale, en encourageant les initiatives locales axées sur des projets de durabilité environnementale, en adaptant le vignoble et les pratiques vers une meilleure prise en compte environnementale, et en réduisant son empreinte écologique.

Où en sommes-nous en 2023 ?

54%
des surfaces certifiées en HVE et Bio sur la base des DREV 2023

51 essences
proposées dans le catalogue de végétaux locaux

10 projets locaux
en faveur de la biodiversité

Au niveau du Syndicat

baisse de 17%
Achat de papier

plus de 30%
Fournitures labellisées

90%
des déchets triés recyclés

Pilier n°3 – Maintenir une gouvernance engagée et responsable

La gouvernance du Syndicat intègre la RSE au cœur de sa stratégie, visant à assurer une représentation politique forte du Syndicat auprès du vignoble et de ses parties prenantes, à garantir la défense des vignerons et des appellations des Côtes du Rhône, à assurer une performance opérationnelle et durable du Syndicat, à optimiser les services aux vignerons et simplifier leurs démarches administratives, à contribuer à l'évolution qualitative des Côtes du Rhône, et à assurer une qualité de communication au vignoble.

Où en sommes-nous en 2023 ?

100 % négociations réussies
Dans les dossiers de Protection du nom Côtes du Rhône

250
Nombre de dégustateurs formés pour le contrôle produit

50 Newsletter
Diffusées / an à 5000 destinataires

92%
Taux de participation du Syndicat aux réunions du vignoble

3000 conseils
Donnés par le service juridique en droit viti-vinicole

100 % avis similaires de l'INAO
Dans les dossiers de protection des terroirs

Pilier n°4 – Mobiliser une équipe dynamique et compétente pour les vignerons

Le Syndicat s'engage à promouvoir le développement des compétences de ses collaborateurs, à contribuer à l'intégration des stagiaires et des apprentis dans la filière régionale, à assurer une bonne communication interne, à poursuivre et structurer la Qualité de Vie et la sécurité au Travail, et à favoriser le Dialogue Social.

Où en sommes-nous en 2023 ?

2,05%
Part budget formation sur la masse salariale

79% de salariés formés

13 Jeunes
Apprentis et stagiaires issus du Syndicat et embauchés dans la filière viticole depuis 2019

100%
Taux de satisfaction des salariés sur la qualité de vie au travail

87% de conformité
Taux issu des visites de sécurité effectuées sur les 3 sites

Information & communication

Lancement de l'application mobile

Nouveauté 2023, le Syndicat des Côtes du Rhône a lancé une application mobile afin de faciliter l'accès à l'information. Accessible sous Apple et Android, gratuite, elle est la version « responsive » du site internet.

D'autres fonctionnalités viendront compléter cet outil simple d'utilisation : des stations météos connectées, un espace de géolocalisation et à terme à un calendrier interactif des obligations déclaratives.

Un magazine reconnu

En 2023, les 2196 abonnés au magazine « Le Vigneron des Côtes du Rhône » ont pu avoir accès à des articles et dossiers de fond en termes de viticulture, œnologie et commercialisation.

Une page « Ça bouge dans les Côtes du Rhône Villages », est venue renforcer le contenu rédactionnel du magazine, mettant en avant les événements phares de ces 22 villages nommés.

En parallèle, un diagnostic et une analyse comparative ont permis de développer une stratégie pour l'évolution du magazine.

Un site internet de référence et une newsletter plébiscitée

Le service communication met en ligne sur **www.syndicat-cotesdurhone.com** toutes les informations nécessaires à la connaissance de la filière, sujets nationaux, dossiers de fonds et fiches pratiques. En 2023, 25 000 personnes ont consulté cette gigantesque source d'informations.

Chaque vendredi, une newsletter est diffusée à l'ensemble des adhérents et partenaires du Syndicat. Ce lien de communication attendu en fin de semaine permet de diffuser des sujets économiques, réglementaires, techniques, d'actualités, de formations. Son très bon taux d'ouverture (45 %) confirme l'engouement pour ce mode de diffusion de l'information.

Un regain dans la presse et une stratégie digitale

En 2023, la conférence de presse (plan stratégique), les communiqués juridiques et l'élection de Damien Gilles ont engendré 63 retombées presse, soit 30 % de plus qu'en 2022.

Enfin, le service communication a développé la présence du Syndicat sur les réseaux sociaux grâce à un diagnostic et la définition d'une stratégie de diffusion de l'information.

Service administratif 2023, année élective

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des membres du Syndicat des Côtes du Rhône aux différents organes de décision de l'ODG. Tous les trois ans, des élections sont organisées pour désigner les représentants CdR et CdRVillages à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration, avant d'élire son Président.

Fiabilité et efficacité du processus électoral

Début avril, près de 4000 courriers d'appel à candidature ont été envoyés aux déclarants de récolte 2022 habilités pour l'activité de production de raisins CdR ou CdRVillages. Des listes syndicales ont été constituées après des réunions dans le vignoble en mai, et le matériel de vote a été envoyé en juin. Les dépouillements des votes se sont déroulés en août, en présence de l'assistante de direction, Marion Michel, et d'au moins un professionnel, conformément au règlement intérieur.

Le processus de vote a été renouvelé pour les administrateurs en octobre. 72 binômes (1 administrateur titulaire / 1 suppléant) ont été élus.

Au total, le Syndicat compte donc 282 délégués et 103 administrateurs pour les Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus.

Lors du dernier Conseil d'administration de l'année qui s'est déroulé à Vacqueyras, c'est par un vote à bulletin secret que Damien Gilles jusqu'ici Vice-Président Gard au Syndicat, a succédé à Denis Guthmuller en tant que nouveau Président de l'ODG.

Intense activité statutaire

Outre ces élections, l'année 2023 a été dense en activités statutaires : 14 réunions de Bureau, 4 Conseils d'administration et 2 Assemblées générales ont eu lieu. Deux commissions des caves coopératives, 2 réunions avec le pôle bancaire, 3 réunions de secteurs et 2 webinaires sur le thème de l'assurance récolte en collaboration avec Groupama Méditerranée et le Crédit Agricole Alpes-Provence ont également été organisés.

Le service administratif s'est également fortement impliqué dans la préparation à la labellisation RSE.

Technique & environnement

Un accompagnement au quotidien

Contrôle interne, LA plus-value apportée au vignoble

Une des missions de l'ODG Syndicat des Côtes du Rhône est la réalisation du Contrôle interne. Ce contrôle est **le garant du respect du Cahier des charges** des appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

Conseils et recommandations rythment les entretiens qui se veulent efficaces et bienveillants.

Ces rencontres permettent aussi des remontées terrains pour alimenter les réflexions des élus.

> 505 exploitations auditées

> 6126 hectares contrôlés

> 533 constats de manquements générés

> Dont 355 constats de manquements avec une échéance en 2023

> 94% des constats de manquements résolus par l'exploitant

HVE et AB représentent un peu plus de 50% des revendications Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages 2023

L'année 2023 a vu apparaître la fameuse version 4 de la HVE impliquant de nouveaux indicateurs dans chaque item du référentiel. Parmi les 803 adhérents de la structure collective HVE I, 55% des adhérents ont franchi le pas de ce nouveau référentiel dès 2023.

Le Syndicat a également activé une nouvelle structure collective (HVE II) en octobre 2023 pour accompagner les primo-ascendants à la version 4 de la HVE au printemps 2024 ; cette initiative leur a permis de prétendre aux éco-régimes de la PAC. Ce sont ainsi 184 exploitations qui ont bénéficié de ce service.

Merci à tous pour votre confiance !

Actions de l'organisme de certification (CERTIPAQ) en 2023

CONTRÔLÉ PAR Certipaq

En 2023, le contrôle des conditions de production en Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, réalisé par CERTIPAQ de façon aléatoire par audit d'exploitation du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023, affiche :

> 1191,73 ha en AOC Côtes du Rhône sur 171 producteurs de raisins et 378,55 ha en AOC Côtes du Rhône Villages sur 45 producteurs de raisins ;

> 11 contrôles « Vinificateurs » et 15 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône, 6 contrôles « Vinificateurs » et 9 contrôles « Conditionneurs » en AOC Côtes du Rhône Villages.

Sur l'année 2023, 1960 échantillons de vin ont été contrôlés : 1405 en Côtes du Rhône (dont 281 en vrac et 56 en vrac export) et 555 en Côtes du Rhône Villages (dont 86 en vrac et 11 en vrac export).

253 opérateurs ont eu une décision d'habilitation en 2023 dont 154 opérateurs en AOC Côtes du Rhône et 99 en AOC Côtes du Rhône Villages (soit 176 opérateurs en tout sur les 2 AOC).

Des appellations en mouvement

Procédure simplifiée de classement Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages

Les travaux des experts sur les 16 communes de la 3e tranche (Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Livron-sur-Drôme, Le Pègue, Monbrison-sur-Lez, Rousset-les-Vignes, Chusclan, Pujaut, Saint-Geniès-de-Comolas, Tavel, Violès, Travaillan, Rasteau, Sablet, Vacqueyras) ont démarré. Les premiers livrables sont attendus pour début 2025.

Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation

Le Syndicat des Côtes du Rhône a ouvert la voie du l'expérimentation « grandeur nature » sur 4 variétés : 1 cépage noir, le Vidoc N et les Floréal B, Carignan B et Rolle B qui sont des cépages blancs.

Les variétés ont été choisies pour répondre aux contraintes liées au changement climatique et aux obligations de voisinage puisque 2 variétés (Vidoc et Floréal) sont résistantes au mildiou et à l'oïdium.

Par le biais d'une convention tripartite, les vignerons intéressés pourront implanter ces cépages sur des parcelles en AOC à hauteur de 5 % de leurs superficies en AOC et revendiquer de l'AOC.

Les Cahiers des charges Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages intégrant les VIFA sont attendus avant l'été 2024. Il y aura possibilité de conventionner avec les exploitants ayant anticipé leurs plantations.

Vers une viticulture durable

Le Syndicat des Côtes du Rhône promeut l'agroforesterie et la biodiversité.

Le Syndicat des Côtes du Rhône a intensifié ses actions pour soutenir les viticulteurs dans leur transition agro-écologique, mettant en avant la valorisation de la biodiversité et l'amélioration des pratiques environnementales.

La vitiforesterie au cœur des préoccupations

En partenariat avec l'entreprise PUR, le programme « Ici, on sème » a été lancé, visant à promouvoir la plantation d'arbres et arbustes dans les vignobles pour des bénéfices agronomiques, écologiques et paysagers, avec un accompagnement technique intégralement pris en charge.

En 2023, 21 exploitations viticoles ce sont lancées dans la démarche de plantation.

Des fiches techniques détaillées sur différents aménagements arborés ont également été élaborées pour guider les viticulteurs dans leurs projets, complétant ainsi le catalogue de végétaux locaux établi en 2022 avec l'aide de l'entreprise Eco-Sud.

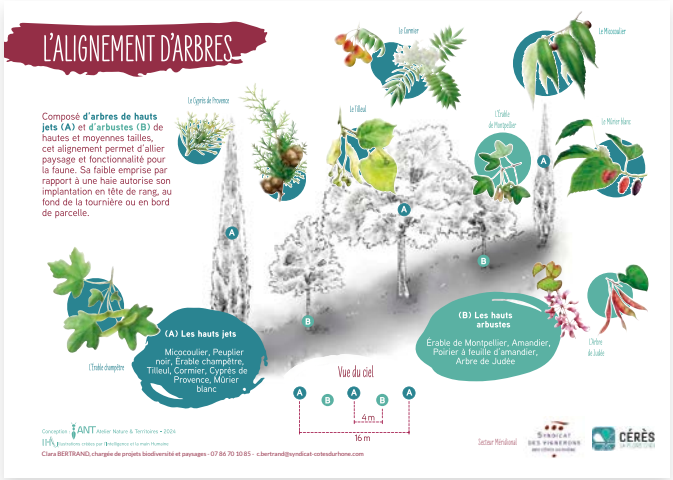

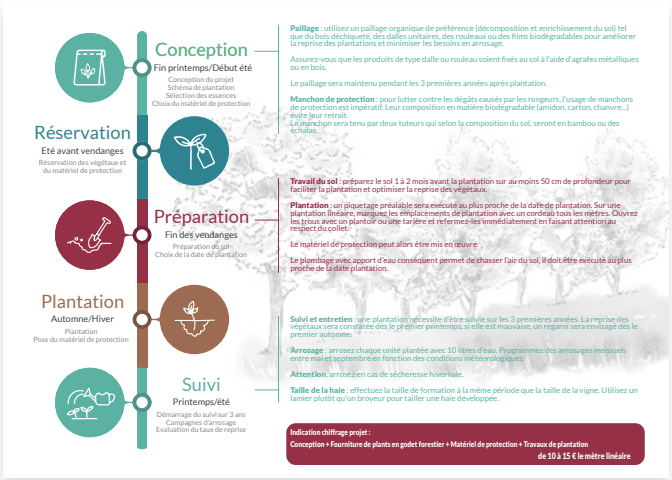

Parallèlement, démarre la deuxième année de VITAM, programme qui vise à évaluer l'impact agronomique et économique de différents aménagements arborés sur la vigne. Ce programme est piloté par la SCOP Agroof et compte notamment parmi les partenaires aux côtés du Syndicat : l'INRAE, l'IFV et des Chambres d'agriculture.

Mieux connaître la faune des Côtes du Rhône

En 2023, les vers de terre, abeilles solitaires, invertébrés terrestres et papillons ont de nouveau été observés sur 26 parcelles des Côtes du Rhône. L'observation de vers de terre constitue un outil de diagnostic des sols ; il a donc le double intérêt d'apporter des informations générales sur la biodiversité mais également de servir d'outil de pilotage de la parcelle. Le Syndicat a poursuivi les enregistrements des chauves-souris et la compilation des résultats d'observations. Des études ont démontré le rôle clef des chauves-souris en tant qu'auxiliaires de cultures permettant de diminuer la pression en vers de la grappe par leur activité de prédation. C'est pour cela que le Syndicat souhaite approfondir la connaissance sur ces 2 taxons en particulier pour les prochaines années.

Un accompagnement au vitipastoralisme en Vaucluse

Dans le cadre de la promotion du vitipastoralisme, un projet pilote a été lancé dans le Vaucluse, visant à créer une synergie entre l'activité viticole et l'élevage pastoral. L'évaluation du potentiel viti-pastoral a été réalisée via un questionnaire, avec 160 retours à ce jour. En 2024, l'objectif sera de mettre en relation les bergers et les éleveurs pour assurer une collaboration mutuellement bénéfique. Ce projet a pu émerger avec le soutien financier de la Compagnie Nationale du Rhône et l'expertise du CERPAM.

En parallèle, le Syndicat accompagne les Crus qui le sollicitent dans la mise en place de démarches environnementales. Les Crus Vacqueyras, Rasteau et Crozes-Hermitage ont débuté leur réflexion en 2023, sous l'orientation du Syndicat.

L'Institut Rhodanien,

pôle de compétence et d'expertise technique des Vignobles de la Vallée du Rhône

Depuis 2021, l'Institut Rhodanien, désormais en SAS avec 3 associés - Inter-Rhône, le Syndicat des Côtes du Rhône et l'IFV - répond efficacement aux défis actuels de la viticulture rhodanienne, incluant le changement climatique et la diversification des productions en blancs et rosés. Ses activités principales se concentrent sur la gestion du changement climatique, le maintien du potentiel de production des vignobles, la promotion de l'agroécologie, le développement des "vins sans" et le plan de diversification des vins blancs et rosés.

Étude approfondie des terroirs et des sols viticoles

L'Institut Rhodanien mène des études approfondies sur les terroirs viticoles pour mieux comprendre leur potentiel et leurs contraintes.

La cartographie des terroirs se concentre sur les composantes géologiques, agropédologiques et paysagères. À terme, des cartes de fonctionnement des terroirs seront disponibles, fournissant des données sur la précocité, le réservoir en eau, les contraintes à l'enracinement, le calcaire actif, etc.

Ce projet ambitieux offre aux viticulteurs des outils précieux pour comprendre leurs terroirs, choisir des pratiques adaptées, et anticiper les défis du changement climatique. Les cartes générées contribueront également à des projets de recherche et d'expérimentation pour les AOC de la Vallée du Rhône, favorisant une viticulture durable et résiliente.

Diversification des produits

Pour répondre aux évolutions des consommations, l'Institut Rhodanien accompagne les acteurs de la filière dans la capitalisation et le développement des vins blancs et rosés.

La cartographie sensorielle de 63 références de vins blancs issus de différentes régions viticoles a permis d'établir 3 profils distincts.

- Profil Vif et Frais : arômes d'agrumes et fruits blancs avec structure vive et acide en bouche ;
- Profil Fruité et Rond : arômes de fruits jaunes et fruits exotiques avec un équilibre entre la rondeur et l'acidité en bouche ;
- Profil Généreux et Complexe : vins avec arômes complexes entre les fruits, les épices et la minéralité avec des notes boisées, et une bouche plus structurée.

Concernant les rosés, 2 profils ont été définis : un profil frais, fruité et délicat, particulièrement adapté à l'apéritif ; et un profil avec des vins plus généreux et complexe, avec des arômes de fruits, d'épices et une structure plus marquée, pouvant accompagner un repas de l'apéritif au dessert.

Pour accompagner les professionnels dans la production de ces typologies de vins, des fiches techniques ont été élaborées afin d'orienter sur les cépages et les itinéraires techniques les mieux adaptés à chaque profil.

En parallèle, une expérimentation menée sur une parcelle de Grenache noir a exploré la diversité des profils de vins rouges à travers les leviers de la maturité et des process œnologiques.

Une autre étude basée sur la dégustation de Côtes du Rhône rouges a montré une belle homogénéité des produits d'un point de vue analytique et a permis de faire émerger deux types de produits : un profil fruité amylique, acide, sur la fraîcheur et plutôt léger en structure, et un profil plus structuré en bouche et complexe aromatiquement avec des notes de fruits rouges, de fruits noirs, d'épices et de garrigue.

Vinothèque de cépages

Lancée en 2022, la vinothèque de cépages purs de l'Institut Rhodanien s'enrichit d'un second millésime en 2023. Nouveaux cépages et nouveaux profils sont à la disposition des acteurs de la filière pour mieux connaître nos cépages, clés pour relever les défis de demain liés au changement climatique, mais aussi pour redécouvrir le travail des assemblages.

Parmi les nouveautés 2023, sont ainsi disponibles : le mourvèdre gris, le picardan et le soreli en blanc ; le mourvèdre gris et l'aramon en rosé ; l'aubun en rouge.

Ces cépages sont ouverts à la dégustation de tous les opérateurs de la Vallée du Rhône. Toutefois, à des fins pratiques, les demandes de dégustation devront être organisées par des structures représentatives (ODG, caves coopératives) ou des collectifs de vignerons.

Inter Rhône,
des missions au service des appellations d'origine contrôlée de la Vallée du Rhône

L'année 2023 fût la première année après la période Covid qui a permis à Inter Rhône d'engager pleinement ses actions.

RHÔNE COLLECTIF, succès en 2023

2023 a été la première année de mise en œuvre du plan Collectif des Vignobles de la Vallée du Rhône, aussi bien dans sa dimension de diversification couleurs avec les événements Rhône in White et La Vie en Rhône, que dans sa dimension export, avec des actions de promotion aux Etats-Unis, au Canada, en Chine, à Singapour et en Corée du Sud.

Cette première année a dépassé les objectifs fixés :

> 162 évènements dans 15 pays ;

> Près de 8 000 professionnels touchés ;

> 2 553 vins des Vignobles de la Vallée du Rhône dégustés.

Elle a permis de poser les jalons d'une progression future et d'un accompagnement des opérateurs vers des positions plus fortes en France et à l'export. Un plan de communication d'envergure sera déroulé en 2024.

Rhône in White, célébration des vins blancs de la Vallée du Rhône

Dans le cadre de la stratégie de diversification couleurs et de l'ambition collective à horizon 2035, « Rhône in White » est un évènement d'ampleur internationale de mise en lumière des vins blancs des Vignobles de la Vallée du Rhône.

Du 15 mai au 11 juillet, 8 événements ont réuni un total de 750 professionnels (acheteurs) et journalistes, à Montréal, Oslo, Stockholm, Copenhague, Paris, Bruxelles, Londres et New York. Les dégustations ont pris des formes variées : espaces de dégustation libre, master class, buffet dînatoire en accords mets et vins, dîner assis... Les professionnels ont eu l'opportunité de déguster une grande variété de cuvées qui se distinguent par trois profils aromatiques : vif & frais, fruité & gourmand, généreux & complexe ; avec jusqu'à 100 cuvées proposées à la dégustation, mettant en avant la richesse et la diversité des vins blancs de la Vallée du Rhône.

Une des Master Class Rhône in White.

La Vie en Rhône, une grande tournée des rosés du Rhône

La tournée évènementielle dédiée aux vins rosés s'est déroulée du 11 mai au 26 juin 2023 dans 10 métropoles françaises sur un format déjeunatoire en 3 temps : un apéritif free tasting, une dégustation à l'aveugle et un déjeuner animé par un sommelier ambassadeur. Au total, 260 professionnels français ont eu l'occasion de (re)découvrir les rosés du Rhône sur un temps déjeunatoire complet : de l'apéritif au dessert !

Outre-Manche, la Vie en Rhône a pris la forme de dégustations dédiées aux professionnels dans deux villes, accompagnée d'une dynamique média. Ainsi, 45 professionnels ont bénéficié d'une dégustation libre, d'une découverte à l'aveugle et d'un déjeuner en accord mets vins à Birmingham et Edimbourg, animés par Elizabeth Gabay Master of Wine. S'éloigner de Londres a permis un recrutement de qualité auprès de professionnels très intéressés car peu sollicités. Les participants ont reconnu la qualité des vins et la diversité des profils, tandis que le format a favorisé des échanges très riches à table autour des rosés.

Renouvellement de la présidence de Philippe Pellaton

Le vendredi 3 novembre 2023, l'Assemblée Générale d'Inter Rhône a élu Philippe Pellaton Président, pour un second mandat de 3 ans.

Philippe Pellaton est un homme engagé pour le collectif, investi dans l'avenir des vins des Vignobles de la Vallée du Rhône, guidé par la solidarité et les valeurs de la coopération. Parmi ses socles, celui de la cohésion des AOC viticoles de la Vallée du Rhône qui reste la clé de voûte de la réussite collective et individuelle des entreprises.

Table Découvertes du stand interprofessionnel à Wine Paris.

Les salons professionnels internationaux, vers de nouveaux horizons

2023 a été la première année post-Covid où tous les salons professionnels ont pu avoir lieu : Wine Paris mi-février, Vinexpo America début mars, Prowein fin mars et Vinexpo Asia en mai.

Néanmoins des changements sont amorcés : Wine Paris confirme sa place de leader pour les vins français, Prowein peine à retrouver l'ensemble de son visitorat et, pour la première fois, Singapour a remplacé Hong Kong.

Focus sur Découvertes en Vallée du Rhône

La 12e édition de Découvertes en Vallée du Rhône s'est déroulée du 3 au 6 avril 2023 à Ampuis, Mauves & Tain l'Hermitage, Avignon.

Malgré un léger recul de la fréquentation, notamment dû aux grèves en France, le rendez-vous a attiré principalement des cavistes, des agents commerciaux et des importateurs. Les visiteurs français représentaient 68%, tandis que 32% venaient de pays étrangers, principalement des États-Unis, de Belgique, de Suisse et d'Allemagne. L'édition a présenté plus de 640 références sur les tables découvertes et a organisé 12 master class avec 381 participants. Près de 80 journalistes ont couvert l'événement, renforçant sa visibilité.

L'œnotourisme, un agenda oenotouristique bien rempli

En 2023 le service œnotourisme a maintenu toutes ses actions phares, avec une nouveauté : la publication d'un guide de randonnées « Rando-Vin » mettant en avant les Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

La formation pour professionnels et amateurs des Côtes du Rhône

En 2023, Inter Rhône a poursuivi ses efforts de formation et de sensibilisation auprès des professionnels et des jeunes sommeliers (cours de dégustation, after-wok, master class...)

Inter Rhône a également mis l'accent sur l'éducation des amateurs de vin :

> Organisation de 40 cours de dégustation dans des clubs amateurs à travers la France ;

> Développement de séances de dégustation thématiques dans des grandes écoles à Paris, en Rhône-Alpes, à Marseille, Toulouse et Bordeaux, avec 28 cours organisés en 2023 ;

> Sensibilisation du consommateur parisien et promotion des vins des Côtes du Rhône dans l'univers de la gastronomie en maintenant la présence dans les cours de cuisine de l'école d'Alain Ducasse.

La sélection interprofessionnelle des vins

Organisée depuis 8 ans, la Sélection Interprofessionnelle a distingué 154 nouvelles cuvées ambassadrices de leurs appellations, dans les 3 couleurs. Des jurys composés de professionnels (œnologues, sommeliers et techniciens) et de dégustateurs amateurs ont dégusté et noté à l'aveugle les 932 échantillons présentés.

Les vignobles de la Vallée du Rhône sur les espaces digitaux

La stratégie digitale interprofessionnelle repose sur une création de contenus instructifs et originaux, adaptés à chacun des réseaux sociaux sur lesquels les vins de la Vallée du Rhône sont actifs, que ce soit en France ou à l'international.

Les relations presse et la stratégie d'influence

Le service presse déploie son activité dans 15 pays et œuvre à la construction de l'image et à la notoriété croissante des A.O.C. de la Vallée du Rhône. Au total, 4798 articles de presse ont été consacrés à la Vallée du Rhône en France 2023 et 2453 à l'export.

L'espace adhérent, une plateforme d'informations

L'espace réservé aux adhérents d'Inter-Rhône est une source importante de contenus avec 278 événements référencés dans l'agenda, 337 documents mis en ligne, 38 actualités. Les statistiques de visites en 2023 en témoignent : 5 799 utilisateurs uniques pour plus de 17 559 visites (contre 16 351 visites en 2022).

Communication interne, renforcement des liens

Le service communication interne travaille à la diffusion de l'information et des échanges entre l'interprofession et ses adhérents, à l'aide de différents outils, au service de tous (mailing hebdomadaire, lettre mensuelle, ...).

Le Service économique, entre analyses et prévisions

En 2023, le Service Économique d'Inter Rhône a mené plusieurs initiatives importantes :

> Une étude générationnelle a été lancée pour examiner l'évolution future du vignoble des Côtes du Rhône. Cette étude a porté sur des aspects tels que les départs à la retraite, les reprises d'exploitations, et autres facteurs influençant le secteur ;

> De nouvelles collectes de données conformément au nouvel accord interprofessionnel triennal 2023/2025 ;

> Des analyses données sur le marché des vins blancs et rosés, ainsi que des études de flux de commercialisation pour différentes appellations et labels du développement durable.

Actualités européennes nationales et régionales des vins AOC

Mesures de crise

Quelle que soit la zone géographique, la notoriété ou la couleur, l'ensemble de la viticulture française est « percuté » par une série de difficultés depuis 2019. Pour commencer, les taxes TRUMP, le COVID et ses restrictions sanitaires, la guerre en Ukraine et ses conséquences inflationnistes, sans compter la multiplication des aléas climatique. La situation est encore plus compliquée dans les bassins de production de rouge, Bordeaux, Occitanie et une partie de la Vallée du Rhône.

Dès fin 2022, Denis Guthmuller, alors président du Syndicat Général des Vignerons des Côtes-du-Rhône, avait affirmé que, selon lui, pour faire face aux méventes et à la crise qui frappe les Côtes du Rhône, le vignoble devait arracher 2000 à 3000 ha de vignes et distiller 250 000 à 350 000 hl.

Face au déséquilibre de l'offre et de la demande, la filière viticole a réussi à obtenir en 2023 la mise en œuvre d'une **distillation de crise** pour éliminer les surstocks. Producteurs et négociants ont ainsi souscrits massivement à cette mesure (4,4 millions d'hectolitres), si bien que l'enveloppe de 160 millions d'euros initialement annoncée a largement été dépassée pour finalement atteindre 200 millions d'euros.

La distillation de crise n'ayant pas résolu le problème structurel de surproduction, le Syndicat des Côtes du Rhône et la FRAOC Sud-Est ont porté en 2023 au plus haut niveau institutionnel, et depuis maintenant deux ans, la mise en œuvre urgente d'un plan d'arrachage définitif couplé à une mesure d'arrachage avec replantation différée.

La réforme des IG européennes : un combat remporté par la viticulture

Grâce au travail de la CNAOC et de sa fédération européenne EFOW, mais aussi à la mobilisation de la Fédération des AOC du Sud-Est et du Syndicat des Côtes du Rhône, la commission AGRI du Parlement européen a voté fin 2023 une réforme importante des règles sur les indications géographiques. Contrairement à la version initiale, le texte a été fortement remanié et statue en faveur d'une protection renforcée des indications géographiques.

La Commission européenne avait proposé dès 2022 un texte portant réforme des indications géographiques (IG). Le projet initial présenté avait notamment pour objectif de transférer la compétence de la gestion des Cahiers des charges des Indications Géographique à l'office des marques européen, l'EUIPO, une agence de l'Union chargée de la propriété intellectuelle. La Commission souhaitait également harmoniser les règles entre la réglementation viticole et celle prévue pour les autres denrées alimentaires. Autrement dit, la viticulture aurait perdu les dispositions spécifiques viticoles dont elle bénéficiait dans le cadre de l'OCM.

L'investissement de la filière a permis la modification du texte, passant d'un danger pour la filière à un renforcement des signes de qualité (AOC, IGP et boissons spiritueuses).

En effet, le texte voté le 24 octobre 2023 garantit désormais le maintien des spécificités du secteur vitivinicole. Il s'agit du « paquet vin » qui regroupe la définition des appellations, les dispositions relatives aux Cahiers des charges, les règles de contrôle ou encore celles concernant l'étiquetage. Nous avons réussi à maintenir notre fonctionnement actuel sur le modèle existant de groupes de producteurs (ODG).

Priorités d'avenir au niveau national et européen

Suivi et mise en place des mesures d'arrachage et de replantation différée

Pour répondre à la détresse du monde agricole et viticole exprimée en début d'année 2024, le gouvernement a mis en place d'un fond d'urgence de 80 millions d'euros visant à soutenir les viticulteurs qui connaissent des difficultés de trésoreries.

Cette mesure conjoncturelle doit être, le plus rapidement possible, accompagnée d'un appui structurel de l'Etat et de l'Europe en vue de mettre œuvre un dispositif d'arrachage définitif et temporaire.

Des attentes dans le cadre de la future Loi d'Orientation Agricole (LOA)

La LOA est discutée depuis le 29 avril en commission des affaires économiques, puis débattue en séance publique à l'Assemblée nationale le 13 mai et, enfin, au Sénat en juin. Le projet vise à faciliter l'installation des nouvelles générations, mais aussi à simplifier la vie des agriculteurs.

Ce texte doit être l'occasion pour la CNAOC d'adopter des dispositions relatives à la transmission dans un cadre familial pour venir en soutien aux exploitations viticoles.

Ainsi, sur le **volet fiscal,** la Cnaoc appelle à un alignement du niveau d'exonération applicable à la transmission à titre gratuit des biens loués par bail à long terme sur l'exonération applicable aux transmissions d'entreprises (pacte Dutreil).

Sur le **volet social,** la Cnaoc cible prioritairement la pérennisation définitive du dispositif TO-DE, afin de soutenir la trésorerie des exploitations et notamment des jeunes installés.

Sur le **volet environnemental,** des mesures telles que l'instauration d'un dispositif de sanction contraventionnelle pour limiter les vignes en friche, ainsi que l'instauration d'un espace de transition végétalisé lors de constructions nouvelles, font partie des amendements proposés.

Les attentes des vins d'appellation d'origine pour la législature européenne 2024-2029

La filière viticole attend beaucoup des élections européennes à venir en juin 2024. La fédération européenne EFOW a défini les priorités d'avenir pour la législature 2024-2029.

Les priorités d'avenir :

- Maintenir une politique viticole forte avec des règles spécifiques pour que le vin ne devienne pas un simple produit agroalimentaire ;
- Miser sur la politique de qualité européenne pour garantir au consommateur des produits authentiques et durables ;
- Définir des mesures adaptées à une plante pérenne ;
- Promouvoir la culture du vin et la modération ;
- Poursuivre les négociations commerciales pour développer les marchés extérieurs et protéger le patrimoine européen ;
- Construire des alliances institutionnelles fortes pour une viticulture forte.

SYNDICAT
DES VIGNERONS
DES CÔTES DU RHÔNE

Chiffres clés de la déclaration de revendication 2023

AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus des Côtes du Rhône

LES APPELLATIONS	SURFACES (HA)	RÉCOLTE TOTALE NETTE (HL)	DONT			RENDEMENT MOYEN /HA	RDT AUTORISÉ ROUGE ET VCI	RDT AUTORISÉ ROSÉ	RDT AUTORISÉ BLANC	VSI
			ROUGE	ROSÉ	BLANC					
CÔTES DU RHÔNE*	**29 004,64**	**1 077 469,88**	**901 363,65**	**86 703,65**	**89 402,58**	**37,15**	**41+10***	**41**	**51**	**Rge et rsé 10, Blc 9**
CÔTES DU RHÔNE VILLAGES* dont	**8 721,25**	**293 983,44**	**277 767,69**	**1 839,92**	**14 375,83**	**33,71**				
sans dénomination géographique	2 488,41	81 515,53	78 611,24	327,48	2 576,81	32,76	38+8*	38	44	Rge et rsé 8, Blc 6
avec dénomination géographique	6 232,85	212 467,91	199 156,45	1 512,44	11 799,02	34,09	38+7*	38	41	Rge et rsé 7, Blc 4
CHUSCLAN	260,93	9 220,38	9 046,83	173,55		35,34	"	41		"
GADAGNE	107,77	3 808,74	3 808,74			35,34	"			"
LAUDUN	591,19	22 389,80	15 641,29	5,00	6 743,51	37,87	"	41	41	"
MASSIF D'UCHAUX	188,97	5 996,49	5 996,49			31,73	"			"
NYONS	74,09	2 767,17	2 767,17			37,35	"			"
PLAN DE DIEU	1 170,38	41 870,67	41 870,67			35,78	"			"
PUYMERAS	89,47	3 181,70	3 181,70			35,56	"			"
ROAIX	138,22	4 271,64	4 037,70	64,50	169,44	30,91	"	41	41	"
ROCHEGUDE	131,85	4 180,58	3 813,44	109,00	258,14	31,71	"	41	41	"
ROUSSET LES VIGNES	20,65	641,63	607,67	21,07	12,89	31,07	"		41	"
SABLET	346,88	11 493,45	10 132,03	177,79	1 183,63	33,13	"	41	41	"
SAINT GERVAIS	79,21	2 697,74	2 278,31		419,43	34,06	"	41	41	"
SAINT MAURICE	107,80	3 853,86	3 372,11		481,75	35,75	"			"
SAINT PANTALEON LES VIGNES	25,78	731,94	731,94			28,39	"			"
SAINT-ANDÉOL	72,11	2 550,24	2 550,24			35,37	"		41	"
SAINTE-CECILE	363,78	12 582,67	12 582,67			34,59	"		41	"
SEGURET	468,45	15 008,62	13 451,87	625,98	930,77	32,04	"			"
SIGNARGUES	501,56	18 752,23	18 752,23			37,39	"			"
SUZE LA ROUSSE	238,69	6 783,37	6 783,37			28,42	"			"
VAISON LA ROMAINE	209,46	6 816,34	6 816,34			32,54	"			"
VALREAS	465,97	14 392,05	13 853,05		539,00	30,89	"		41	"
VISAN	579,63	18 476,60	17 080,59	335,55	1 060,46	31,88	"	41	41	"
Crus méridionaux	**10 859,09**	**353 963,35**	**299 679,56**	**32 955,87**	**21 327,92**					
BEAUMES DE VENISE	710,78	25 232,90	25 232,90			35,50	38+4*			
MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE	282,11	5 334,57	67,60	839,87	4 427,10	18,91	25	25	25	
CAIRANNE	882,27	29 952,16	28 101,16		1 851,00	33,95	38+2*		42	
CHATEAUNEUF DU PAPE	3 140,95	101 965,05	93 577,11		8 387,94	32,46	35		35	
GIGONDAS	1 200,98	37 025,76	36 387,99	231,19	406,58	30,83	36	36	44	
LIRAC	840,57	29 267,15	25 144,68	667,37	3 455,10	34,82	41+2*	41	41	
RASTEAU	965,14	32 133,00	32 133,00			33,29	36+3.5*			
RASTEAU VDN	14,29	445,07	174,07	246,83	24,17	31,15	30	30	30	
TAVEL	837,76	30 728,84		30 728,84		36,68		40		
VACQUEYRAS	1 430,73	43 418,55	40 400,75	241,77	2 776,03	30,35	32+4*	36	36	
VINSOBRES	553,51	18 460,30	18 460,30			33,35	38			
Crus septentrionaux	**4 337,29**	**167 093,36**	**136 454,20**	**0,00**	**30 639,16**					
CHATEAU GRILLET	3,75	121,00			121,00	32,28			37	
CONDRIEU	217,37	8 421,41			8 421,41	38,74			46	
CORNAS	150,41	5 086,18	5 086,18			33,82	42			
COTE ROTIE	337,25	12 611,44	12 611,44			37,39	44			
CROZES HERMITAGE	2 006,61	81 388,73	72 107,20		9 281,53	40,56	50		50	
HERMITAGE	135,65	4 976,57	3 367,75		1 608,82	36,69	40		45	
SAINT JOSEPH	1 375,32	50 582,76	43 281,63		7 301,13	36,78	42		45	
SAINT PERAY EFFERVESCENTS	5,70	216,19			216,19	37,93			47	
SAINT PERAY TRANQUILLES	105,23	3 689,08			3 689,08	35,06			55	
TOTAL CRUS	**15 196,37**	**521 056,71**	**436 133,76**	**32 955,87**	**51 967,08**					
TOTAL	**52 922,26**	**1 892 510,03**	**1 615 265,09**	**121 499,44**	**155 745,49**					

*VCI autorisé